

Décision

Marché public

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter l'offre pour l'assistance à la passation des marchés publics, de SA ED Consultants – GIE IRM – MPA (Marché Public Assurance), représentée par Erwan DOUROUX 1rue de Bretagne 29830 PLOUDALMEZEAU

Article-2.

Le prix est fixé à 2880€ TTC et comprend les phases 1, 2 et 3. L'échéancier est convenu comme suit :

- 30% à la régularisation de la convention,
- 40% à la mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises (- 15% si publication avant le 30/06/2025),
- 30% à la notification du(des) contrat(s) d'assurances.

Article-3.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-4.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 11 février 2025

Le Président,
Olivier FOUILLET

